

Action Réfugiés

Périodique trimestriel édité par l'Aide aux Personnes Déplacées asbl
Fondée par Dominique Pire (+) Prix Nobel de la Paix 1958

Bureau de Dépôt - Liège X - P 202 391 N° 121-1^{er} trimestre 2009

Editorial

RIEN NE PRESSE ?

Il y a un an, l'accord qui a précédé la constitution du gouvernement Leterme avait donné de folles espérances aux sans papiers. Il leur a hélas fallu déchanter. La résistance des partis flamands, qui ont depuis longtemps un œil fixé sur les échéances électorales du mois de juin prochain, a débouché sur un projet de circulaire rédigé par la ministre de la Politique d'Asile et des Migrations. Le texte a juste réussi à faire l'unanimité contre lui. Par la suite, querelles communautaires, problèmes économiques et crise politique ont rejeté la régularisation des sans-papiers à l'arrière-plan.

Le nouveau « nouveau gouvernement » a repris à son compte l'accord de gouvernement de l'an dernier. Rien d'étonnant à cela puisque les mêmes partenaires se

retrouvent autour de la table. Au moment où nous écrivons ces lignes, il se chuchote que notre nouveau premier ministre veut rouvrir le dossier et va consulter tous les partenaires gouvernementaux. « Mais, assure-t-il, rien ne presse. ».

Il est vrai, qu'au point où on en est, ce ne sont plus quelques semaines, voire quelques mois qui font l'affaire. Mais les sans-papiers sont-ils du même avis ? Ici et là, il y a encore l'une ou l'autre grève de la faim. Parce qu'elles ont été peu efficaces et qu'elles se sont banalisées en se multipliant, elles ne sont guère ou carrément plus du tout médiatisées. En certains endroits, la situation serait pourtant apocalyptique au dire de témoins. Rien ne presse ?

Parmi les demandeurs d'asile en fin de procédure que nous côtoyons au quotidien, l'espoir d'une régularisation est la seule justification de tant de démarches de la dernière chance. Combien sont-ils à introduire des demandes 9 ter, 9bis, voire des demandes d'asile multiples qui, si elles ont peu de chances d'aboutir, permettent au moins de tenir encore un peu le coup jusqu'au jour où arrivera la fameuse « régularisation » ? Alors, pour tous ces gens, toujours en procédure d'asile depuis trois, quatre ou même cinq ans, souvent accompagnés d'enfants nés en Belgique, rien ne presse ?

Dans un précédent éditorial, nous écrivions : « Il y a urgence à écouter les sans papiers et à leur apporter une réponse claire et digne. ». L'Aide aux Personnes Déplacées persiste et signe.

Patrick Verhoost

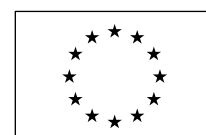


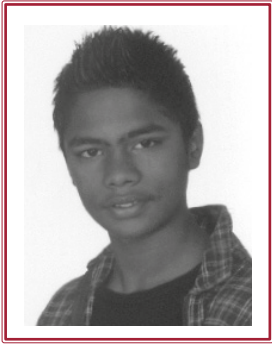
Dessin de Krull, juillet 2008

Tout don supérieur ou égal à 30 Euros versés en une ou plusieurs fois au cours de l'année donne droit à une quittance d'exonération fiscale.

AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES
C.C.P. 000-0075670-10


RÉGION WALLONNE





« IL NE FAUT PAS EXAGÉRER ! »

Ce sont les mots de Prassana, douze ans, qui témoigne de sa réalité de sans-papiers. En toute simplicité, il raconte les « impossibilités » de son quotidien et les « incertitudes » de son avenir. Derrière ces préfixes qui expriment trop pudiquement la privation, le visage d'un ado en butte à une question entêtante : « Pourquoi c'est si compliqué ? ».

Je m'appelle Prassana. J'ai douze ans et je viens du Sri Lanka, un pays qui connaît une guerre civile depuis longtemps. Nous sommes des Tamouls.

J'avais six ans lorsque nous sommes arrivés en Belgique. Depuis lors, les choses sont difficiles. Nous n'avons pas de papiers.

A cause des papiers, je suis bloqué à la maison. Je ne peux pas bouger, me détendre. Je m'ennuie. J'ai l'impression d'être coincé dans notre logement trop petit. Je voudrais aller voir ma famille au Sri Lanka. Je me souviens à peine d'eux. Je voudrais découvrir des choses, voyager mais tout est toujours compliqué quand on n'a pas de papiers.

Manger, payer le loyer, toutes ces choses qui sont normales pour les gens sont compliquées pour nous. Sans papiers, on ne peut pas travailler. On n'a droit à rien sauf à aller chez le médecin. Ma mère court d'un service à l'autre pour trouver de la nourriture, des vêtements, des petites choses dont on a besoin.

Mes parents sont très actifs, ils pourraient se débrouiller pour s'occuper de nous si on le leur permettait. Mais toutes les portes sont fermées. Ils sont obligés de demander qu'on leur donne les choses qu'ils pourraient s'acheter en travaillant.

Vivre de ce qu'on vous donne, ce n'est pas marrant. Si vous saviez comme j'en ai marre de manger du riz. Comme j'aurais envie d'aller au magasin avec mes parents et de choisir quoi mettre dans le caddy. Les vêtements, c'est pareil.

Ce qui est encore le plus dur, je crois, c'est la maison. Mes parents, mes deux petites sœurs et moi, nous vivons dans un minuscule appartement. Il y a une pièce qui sert de cuisine, de salon, de salle à manger et de chambre la nuit et une autre pièce qui sert aussi de chambre. Cette pièce-là n'a même pas de fenêtre. Quand mes copains sont venus chez moi, ils ont été très choqués de

voir comment c'était. Pour moi, c'est difficile aussi de vivre là mais je sais qu'on a de la chance. La maison a été vendue et le nouveau propriétaire a essayé de nous faire partir. S'il y était parvenu, je ne sais pas où nous aurions pu aller.

Peut-être dans un centre d'accueil ? Mais même si ce serait plus facile pour eux, mes parents ne veulent pas retourner dans un centre. Mes sœurs et moi avons dû faire beaucoup d'efforts pour réussir à l'école. Si on va dans un centre, on risque de nous envoyer en Flandres, où on ne comprendra rien. Alors, on reste là.

Pour moi, c'est très dur. C'est minuscule. Chaque fois que l'on veut bouger, il faut déplacer quelque chose. Il n'y a pas de place pour jouer. C'est difficile de se concentrer pour faire ses devoirs. Il y a toujours de l'animation autour de moi. Avec mes deux petites sœurs, on se dispute beaucoup. Je rêve d'avoir une chambre rien que pour moi.

C'est difficile aussi de n'avoir pas d'argent. Pendant les grandes vacances, j'avais récupéré un vieux vélo et avec mes copains, on allait faire des tours. Mais maintenant mon vélo est fichu.

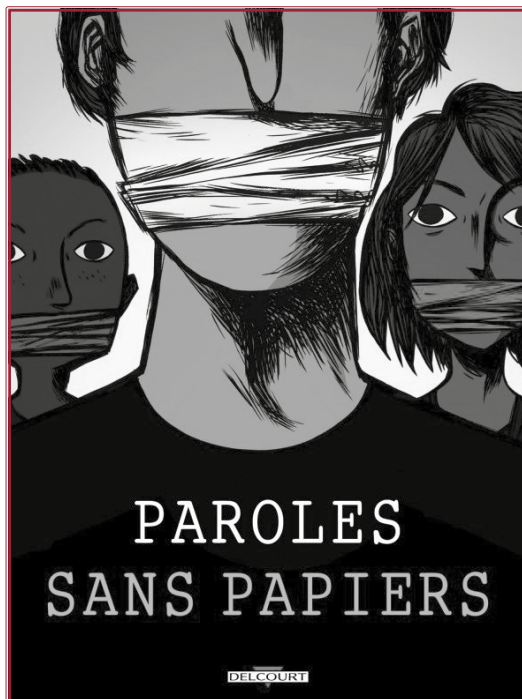
J'ai plus de chance que ceux qui sont au Sri Lanka mais je voudrais quand même que la vie soit différente.

Je voudrais parler de ce que je fais à l'école, au karaté, de mes copains, mais j'ai toujours l'impression que mes parents n'ont pas l'esprit disponible, qu'ils sont trop tracassés. Ils ont toujours les yeux rivés sur l'écran de la télévision. Ils sont tracassés par ce qui se passe au Sri Lanka et par ce qui se passe ici. Ils écoutent tout ce qui se passe là-bas pour savoir comment la guerre évolue et écoutent aussi sans arrêt la RTBF pour voir si on n'annonce pas une régularisation. Et comme ils ne parlent pas bien le français, ils me demandent tout le temps ce qu'on raconte. Et ça, ça m'énerve.

J'en ai marre. J'ai plein de trucs à faire et à penser pour l'école, alors tous ces problèmes, c'est vraiment trop. Moi aussi, j'ai peur de devoir rentrer au Sri Lanka. De perdre tous les efforts que j'ai faits ici. Je sais que ce serait une catastrophe de rentrer. D'abord parce que c'est la guerre mais aussi parce que je ne parle pas bien la langue et que je ne sais pas l'écrire. Mais je ne peux pas penser à ça tout le temps.

Mes parents, ils y pensent tout le temps. Ils essayent de nous protéger, de ne pas nous en parler tout le temps mais je vois bien qu'ils sont terriblement tracassés. Parfois, ils oublient de manger. Alors quand j'entends qu'ils en parlent, je ne peux pas m'empêcher de tendre l'oreille. Moi, au début, je ne me rendais pas compte. Après je me suis tracassé et puis maintenant, je me suis un peu habitué à vivre sans papiers. Mais mes parents, ils y pensent tout le temps. A force, j'en ai marre.

Je comprends qu'il faille du temps pour avoir les papiers, mais faut pas exagérer. Pourquoi on ne nous laisse pas vivre normalement, comme tout le monde ? Pourquoi c'est si compliqué ?



*Propos recueillis par
Anne-Françoise Bastin*

LES MALADIES DU SÉJOUR

Le CIRE (Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Etrangers) et le CBAR (Comité Belge d'Aide aux Réfugiés) ont organisé, en décembre 2008, une journée d'étude intitulée : « Les maladies du séjour : approches multiples et pistes de collaboration en matière d'asile et de séjour. Le point de vue des juristes, des médecins, des psychologues et des travailleurs sociaux. ».
Nous avons été sollicités pour animer un atelier sur « Les structures d'accueil ».

Notre public, demandeurs d'asile, déboutés ou sans papiers, est très souvent en grande souffrance psychologique. Que ce soit pour des traumatismes vécus au pays (tortures, pressions psychologiques, peurs, ...) ou pour le stress lié aux conditions d'accueil (deuil du pays d'origine, problèmes d'acclimatation et surtout la peur énorme de ne pas obtenir le séjour). L'accompagnement de ce public mêle donc intimement les aspects juridiques (prise en charge des procédures d'accès au séjour légal), psychologiques (prise en charge du stress), médicaux (problèmes psychosomatiques mais surtout pathologies dont la prise en charge ne peut être assurée au pays d'origine et qui donc peuvent permettre d'introduire une demande de régularisation de séjour) et sociaux (accueil, information et orientation).

Cette journée fut l'aboutissement d'une concertation organisée depuis plus de deux ans à l'initiative de « psy » ressentant quelque malaise face à leur accompagnement auprès de leurs clients demandeurs d'asile, déboutés ou sans-papiers. Pilotée par le CIRE, cette concertation a permis de mettre à plat tous les problèmes liés à cet accompagnement spécifique.

D'abord, il y a la frustration, l'incompréhension de ne pas voir l'expertise des professionnels prise en compte par les autorités chargées de délivrer un droit de séjour, une reconnaissance du statut de réfugié (Office des Etrangers, Commissariat Général aux Réfugiés et Apatrides). Ensuite se posent les questions liées au rôle de chacun dans l'accompagnement de cette population.

Le groupe fut donc assez rapidement étendu aux médecins, juristes. Il est significatif de constater que les assistants sociaux n'ont été sollicités que tardivement et nous avons pu voir à quel point notre rôle, s'il est évident et présent à tous les instants, est tout à fait méconnu des autres intervenants.

La journée d'étude fut un grand succès. Le nombre d'inscrits (près de deux cents personnes) et le fait d'avoir dû clôturer les inscriptions assez rapidement montrent que la question en interpelle plus d'un. Il y avait aussi bien le monde du droit, le monde médical et le monde social, issu tant de l'associatif que du monde officiel. Les grands absents étaient les autorités auxquelles toutes les questions s'adressaient (OE, CGRA), mais ces questions ont été relayées de manière très approfondies avec des personnes ressources représentant à la fois le terrain et la recherche (notamment Janet Cleveland, psychologue, anthropologue et juriste - Université de Montréal-Canada et Richard Rechtman, psychiatre et anthropologue - Paris) et donc la question ne peut plus être ignorée ou éludée par les décideurs. Lors de notre débriefing, certains déclaraient voir une différence dans la prise en compte de leurs attestations médicales.

Cette journée nous a permis également d'avancer dans la compréhension mutuelle de nos professions (droit, médical et social) et de la nécessaire complémentarité qui ne fait qu'enrichir notre accompagnement. Il est consternant de constater à quel point



les différentes approches peuvent être cloisonnées, pour le plus grand mal des bénéficiaires. Nous avons eu l'occasion d'établir une évidence pourtant méconnue : l'assistant social est par essence le petit ciment qui va créer une cohérence dans la prise en charge de l'usager. Nous avons, de par nos études, une formation juridique, même si elle ne fait pas pour autant de nous des juristes. Il en va de même pour le médical, l'approche psychologique... Cette formation nous permet d'être attentifs au problème que pourrait connaître la personne et de l'orienter vers la prise en charge la plus adéquate. La grande question politiquement incorrecte est de savoir si nous avons la possibilité d'exercer notre profession dans sa dimension déontologique. Nous avons souvent l'occasion de voir à quel point ce n'est pas le cas. C'est la raison pour laquelle nous continuons de nous investir dans le « Comité de vigilance en travail social ».

Anne Roulet

Un site est en train de se mettre en place suite à cette journée d'étude. Pour tout renseignement, www.cire.irisnet.be
Pour le Comité de vigilance en travail social, consultez www.comitedevigilance.be

... MENA - APPEL MENA - APPEL MENA - APPEL MENA - APPEL...

Depuis près de quatre ans, l'Aide aux Personnes Déplacées emploie deux tutrices dans le cadre de la tutelle des mineurs non accompagnés. Ce sont des jeunes de moins de dix-huit ans arrivés en Belgique non accompagnés de leurs parents. Il peut s'agir d'enfants de la rue, d'enfants-soldats, d'enfants victimes de la traite des êtres humains, de demandeurs d'asile, de réfugiés reconnus, d'orphelins, de sans papiers, ... Ils ont cependant tous un point commun, celui d'avoir énormément de choses à reconstruire. En effet, ils ont simultanément vécu une expérience migratoire de rupture avec leur culture d'origine et de rupture de lien avec leurs proches.

A côté de l'activité de tutelle, pour aller plus loin et augmenter leurs chances de réussir leur vie d'adulte, nous aimerions organiser des permanences d'accueil et d'accompagnement pour répondre aux besoins et désirs exprimés par les jeunes.

Leurs demandes sont évidemment très larges et recouvrent des domaines très divers. Cela va de l'accompagnement social et juridique au soutien psychologique en passant par la recherche et la gestion d'un logement, la gestion budgétaire, le suivi scolaire, l'orientation socioprofessionnelle sans oublier les activités socio-culturelles.

Il s'agit de permettre aux jeunes de se prendre en charge de manière responsable et autonome, de les aider à se (re)construire.

Il s'agit aussi de créer autour d'eux un réseau social de soutien pour qu'ils puissent mener à bien un projet de vie favorisant à la fois leur épanouissement personnel et leur intégration socioprofessionnelle.

Une des tutrices que nous employons actuellement à mi-temps doit bénéficier prochainement d'un mi-temps supplémentaire dans le cadre d'un contrat APE subsidié par la Région Wallonne. Ce ne sera pas suffisant pour couvrir tous les frais inhérents au projet.

L'équipe a donc décidé de se mobiliser et vous lance un **APPEL !**

Pourriez-vous nous aider à rassembler vêtements pour enfants et adolescents, matériel de puériculture, livres et jouets ? Tous les objets récoltés seront vendus lors d'une grande bourse qui se déroulera dans nos locaux rue Jean d'Outremeuse, 91-93 à 4020 Liège le samedi 18 avril de 10 à 17 heures.

D'avance, un grand MERCI !

Le Secrétariat Liégeois de l'Aide aux Personnes Déplacées

Pour la liste des dépôts où vous pouvez apporter vos dons, contactez le :
04/ 342 14 44
ou consultez :
www.aideauxpersonnesdeplacees.be

POUR VOUS INFORMER PLUS RAPIDEMENT...

... nous aimerions disposer d'une adresse mail où vous contacter. Il est fort difficile de coller à l'actualité avec un trimestriel comme « Action Réfugiés ». Or dans certains cas, nous souhaiterions pouvoir vous contacter rapidement. Ainsi, en janvier, une pétition en faveur de la régularisation des sans papiers a circulé. C'est à ce moment que nous aurions dû vous contacter. Faute d'avoir votre adresse mail, nous n'avons pu le faire. Si vous êtes intéressé, faites le nous savoir en nous envoyant un mail à aidepersdepl.huy@skynet.be

Nous ne céderons votre adresse ni à une autre association ni à un particulier. Nous-mêmes, nous n'utiliserons votre adresse que pour vous informer. A votre demande nous pouvons également vous faire parvenir une version électronique d' « Action Réfugiés ».

Nous vous rappelons d'ailleurs qu' « Action Réfugiés » est consultable sur notre site www.aideauxpersonnesdeplacees.be
Vous pouvez également y télécharger des documents relatifs aux centres fermés et à la tutelle des mineurs non-accompagnés.

Siège social :

Rue du Marché, 33
4500 Huy
Tèl : 085/21 34 81
Fax : 085/23 01 47
e-mail : aidepersdepl.huy@skynet.be
Site : <http://www.aideauxpersonnesdeplacees.be>

Numéros des comptes :

En Belgique :

AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES

C.C.P. 000-0075670-10

(IBAN : BE41 0000 0756 7010)

BIC : BPOTBEB1)

FORTIS 240-0297091-81

(IBAN : BE36 2400 2970 9181)

BIC : GEBABEBB)

En France :

AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES

Chemin Rouge de Fontaine

59650 Villeneuve d'Ascq

C.C.P Paris17.563.64X

(IBAN : FR25 3004 1000 0117 5636 4X02 050)

BIC : PSSTFRPPAR)

Crédit du nord-Lille 2906-113342-2

(IBAN : FR76 3007 6029 0611 3342 0020 086)

BIC : NORDFRPP)

Au Grand-Duché de Luxembourg :

AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES

Compte C.C.E. Luxembourg :

1000/1457/2

(IBAN : LU58 0019 1000 1457 2000)

BIC : BCEELULL)

En Suisse :

EUROPE DU COEUR-APD

C.C.P Bulle 12-17332-1

(IBAN : CH61 0900 0000 1201 7322 1)

BIC : POFICHBEXX)

En Grande-Bretagne :

Father Pire Fund :

Camberwell Branch (206651)

P.O. Box 270

LONDON SE 154 RD – A/C 50361976

(IBAN : GB55 BARC 2066 5150 3619 76)

SWIFT BIC : BARCGB22)

Exonération fiscale pour tous les dons égaux ou supérieurs à 30 Euros versés en une ou plusieurs fois à l'un de nos comptes en Belgique.

**Editeur responsable :
Patrick Verhoost**